
PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 9 NOVEMBRE 2001

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 9 novembre 2001*

Aujourd'hui, à neuf heures trente-deux minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 47 Loi modifiant le Code civil en matière de documents d'état civil

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.